

Courrier en RAR réceptionné le 11.05


**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le **02 MAI 2024**

Service de l'Environnement/ACA
Affaire suivie par : Juliette de MECQUENEM
Tél. : 06 77 59 83 01
Mél. : juliette.de-mecquenem@yvelines.gouv.fr

Réf : SE_ACA_20240320-Reponse-AAVRE

Courrier 24-D-268

Monsieur Eric AYNAUD

Président de l'Association des amis de
la vallée du rhodon et des environs

1 rue de la Chapelle
78 470 MILON LA CHAPELLE

Objet : suspicion de pollution du Rhodon du 12 février 2024 mise en ligne sur le blog de l'AAVRE et transmission des éléments demandés

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis par courriel daté du 19 février 2024 un lien vers un article du blog de l'AAVRE signalant une pollution du Rhodon le 12 février. Vous suspectez le rejet d'eau traitée par la station de traitement des eaux usées (STEU) du Mesnil-Saint-Denis - La Verrière d'en être à l'origine.

Je vous remercie de nous avoir signalé cette suspicion de pollution.

Les photos du cours d'eau mises en ligne par l'AAVRE ont été prises à partir d'une buse qui regroupe des arrivées d'eaux d'origines multiples (STEU, eaux pluviales, drainages, fossés, étang,...) et elles ne permettent donc pas de déterminer si c'est la STEU qui est à l'origine des éléments constatés.

À partir de votre blog et d'une enquête de terrain, le service en charge de la Police de l'eau de la DDT des Yvelines a pu écarter l'hypothèse d'une pollution générée par la STEU en février 2024.

Grace au fossé aménagé en sortie de STEU pour visualiser l'eau rejetée dans le Rhodon, nous avons pu constater que l'eau traitée par la STEU est claire et limpide, mais que l'eau du cours d'eau en amont est effectivement trouble et blanchâtre, tout comme le montraient vos photos datant du 12 février. L'origine de la couleur blanche de l'eau n'est donc pas la station. Vous trouverez en annexe les photos de ce point de rejet prises le 16 février.

Ces observations sont corroborées par l'absence de pollution visible dans les échantillons prélevés les 11, 12 et 13 février en sortie de station, conformément à la procédure de surveillance quotidienne validée par la police de l'eau et mise en place par le SIAVHY. Si l'aspect du prélèvement est anormal, des analyses sont pratiquées et le SIAVHY est informé au moyen d'un formulaire de déclaration. Entre le 12 et le 19 février, nous avons reçu la confirmation qu'aucune anomalie n'a été observée. L'exploitant, présent sur site lundi 12 février 2024, n'a constaté aucun dysfonctionnement.

Par ailleurs, les odeurs de lessive ou de chimie ne semblent pas caractéristiques des procédés utilisés pour le traitement de l'eau ou des boues (file eau : boue activée par aération prolongée (très faible charge) et file boue : épaissement statique gravitaire par une unité de déshydratation mobile).

Toutefois, la présence d'eau dans le cours d'eau en amont de la station est inhabituelle. Suite à votre signalement de mousses, nous avons donc fait intervenir le SMAGER afin d'écartier tout risque de pollution, notamment en provenance des étangs.

- Le SMAGER s'est rendu sur site. Il nous confirme qu'il n'existe plus de lien hydraulique entre l'étang des Noës et le Rhodon depuis au moins 60 ans. L'eau du déversoir de sécurité ne peut donc pas aller dans le Rhodon.
- L'absence d'eau dans le Grand lit de rivière, ainsi que la présence d'eau dans la zone d'expansion en milieu forestier ont bien été constatées. Aucun élément anormal n'a été constaté sur site : pas d'odeurs au niveau du Rhodon, ni de traces d'irisations pouvant témoigner d'une pollution.
- La couleur blanchâtre a déjà été observée à plusieurs reprises en période hivernale et la présence de mousses est un phénomène souvent observé dans ce type de milieu forestier. Elle est liée à la décomposition des feuilles qui charge l'eau de tensioactifs naturels dans la zone d'expansion, lui donnant un aspect blanchâtre. Il peut ainsi naturellement apparaître de la mousse blanche après des chutes d'eau ou en amont des embâcles. Toutefois, cette mousse ne présente pas de reflets de couleurs, ni d'odeur.

Il s'est écoulé 7 jours entre vos constatations du 12 février, mises en ligne sur internet, et votre envoi du lien au service en charge de la police de l'eau par courriel le 19 février. Afin de réduire les délais et de faciliter les échanges, nous vous invitons à l'avenir à contacter directement ce service en cas de pollution suspectée en utilisant l'adresse ddt-se-aca@yvelines.gouv.fr.

Comme demandé dans votre courriel, vous trouverez également ci-joints les plannings prévisionnels de l'auto-surveillance au cours des années 2023 et 2024, ainsi que les résultats des derniers prélèvements opérés pour le Rhodon :

- 1ère campagne en mars 2023 : 3 prélèvements ponctuels en amont, en aval « proche » et en aval « éloigné » du rejet des eaux épurées de la STEP du Mesnil-Saint-Denis.
- 2ème campagne en juin 2023 : 2 prélèvements ponctuels en aval et aval éloigné du rejet (absence d'eau amont) ;
- 3ème campagne en septembre 2023 : 2 prélèvements ponctuels en aval et aval éloigné du rejet (absence d'eau amont) ;

- 4ème campagne en novembre 2023 : 2 prélèvements ponctuels en aval et aval éloigné du rejet (absence d'eau amont) ;

Les analyses IBGN et IBD, réalisées une année sur deux conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°78-2023-05-17-00010, sont planifiées en septembre 2024.

Le service environnement de la direction départementale des territoires reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

p/ La directrice départementale des territoires

La directrice départementale adjointe



Sylvie BLANC

Copies : Sous-préfecture de Rambouillet
AESN - 12 rue de l'Industrie - CS 80148 - 92416 Courbevoie Cedex
SIAHVY - 12 Avenue Salvador Allende - 91165 Saclay-les-Chartreux
STATS/CMT (Marie MOULENES)

ANNEXES - Photos du 16 février 2024

Sortie de la station : l'eau est claire.



Point de rejet STEU dans le Rhodon : l'eau traitée rejetée par la station est limpide, mais l'eau en amont du rejet est de couleur blanche.

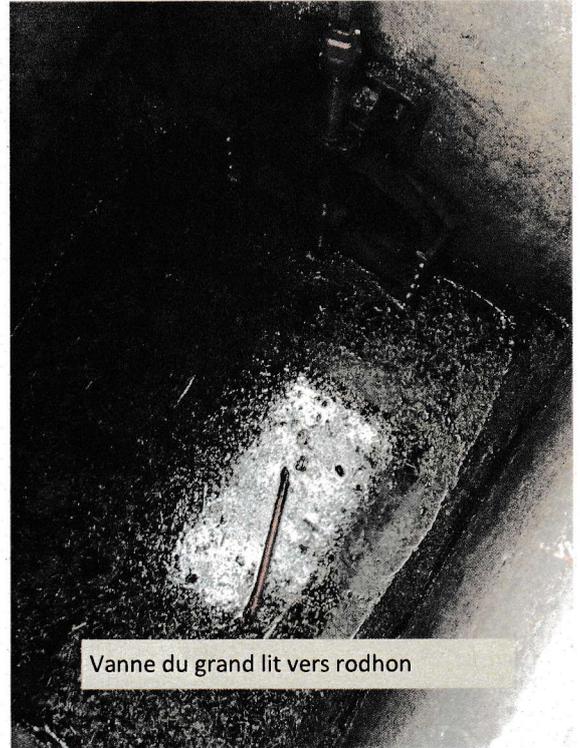


Rivière à 150-200 m en amont du rejet de la station : l'eau est trouble et de couleur blanche, identique au constat de l'AAVRe du 12 février 2024





Échelle grand lit de rivière



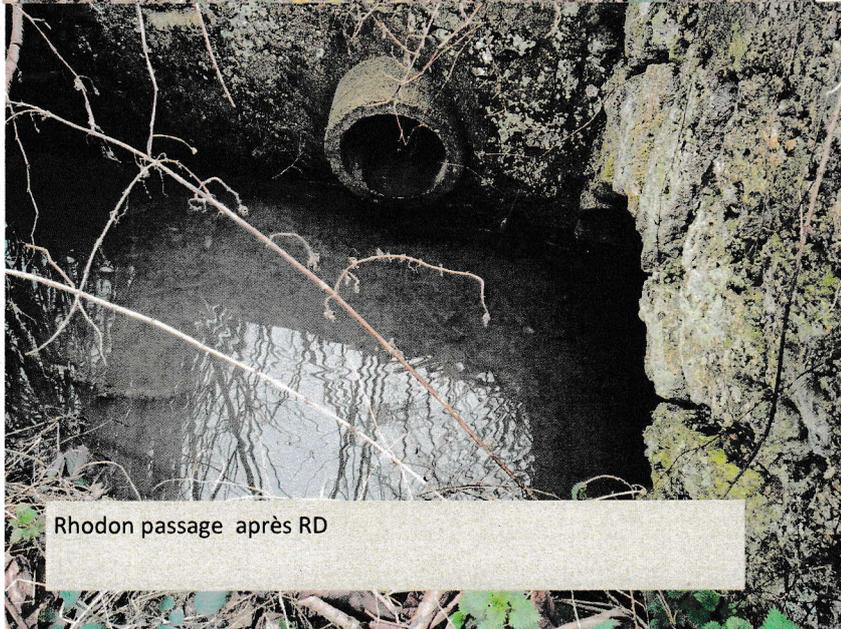
Vanne du grand lit vers rodhon



Zone d'expansion naturelle



Rodhon après zone d'expansion en amont RD



Rhodon passage après RD